



Note de présentation brève et synthétique

Budgets primitifs 2025

1. Cadre juridique

2. Le budget principal

2.1 La section de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses

2.1.2 Les recettes

2.1.3 Vue d'ensemble

2.2 La section d'investissement

2.2.1 Les principaux projets

2.2.2 Les subventions prévues

2.2.3 Vue d'ensemble

2.3 La dette

2.4. Les principaux ratios

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

3.1 La section de fonctionnement

3.1.1 Les dépenses

3.1.2 Les recettes

3.2 La section d'investissement

1. Cadre juridique

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif principal et le budget annexe de la petite enfance 2025 ont été votés le 14 avril 2025 par le Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04 mars 2025.

2. Le budget principal

2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Elle s'équilibre à 15 482 000 €.

2.1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communautaire, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses réelles de fonctionnement



2.2. La section d'investissement

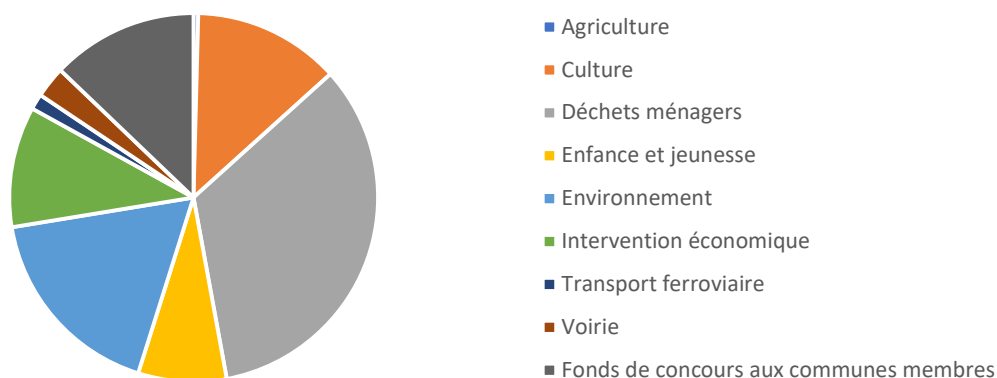
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

La section d'investissement s'équilibre à 4 715 000 €.

2.2.1. Les principaux projets



Agriculture

- Aménagement des fermes communautaires : 15 000 €

↳ Culture

- Aménagement de la Maison Musique et Danse : 100 000 €
- Grosses réparations des salles de spectacles : 185 000 €
- Matériels scéniques et équipements des salles de spectacles : 186 404,80 €

↳ Déchets ménagers

- Etude PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) : 33 510,60 €
- Etude biodéchets : 24 960 €
- Aménagements des déchetteries communautaires : 95 000 €
- Caches-conteneurs et signalisation déchets : 85 500 €
- Achats véhicules de collecte : 587 800 €
- Achats de bacs, PAV et composteurs : 240 000 €

↳ Enfance et jeunesse

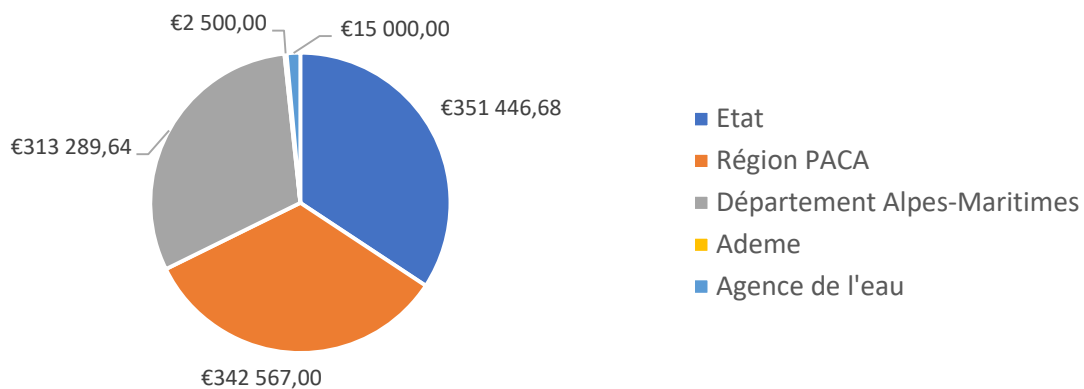
- Travaux de sécurisation et d'amélioration des crèches et de la cuisine centrale : 192 000 €
- Achat véhicule réfrigéré : 37 000 €

↳ Environnement

- Plan climat Air Energie Territorial (PCAET) : 38 220 €
- Etude stratégique Peïra Cava : 103 320 €
- Diagnostic réseaux d'eau et d'assainissement : 69 600 €
- Installations photovoltaïques sur le Pôle d'Echange Multimodal de L'Escarène : 430 079,20 €

↳ Voirie

- Aménagement des plateformes d'échanges multimodaux : 12 000 €
- Signalétique de voirie Communauté de Communes : 18 000 €
- Réfection de la voirie des Mortissons : 20 000 €
- Réfection de la voirie du Rémaurian : 20 000 €
- Réfection de la voirie de la Roseyre : 20 000 €

Les subventions prévues**2.2.2. Vue d'ensemble**

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Immobilisations incorporelles (études, concessions)	244 650,60 €	Subventions d'équipement	1 024 803,32 €
Subventions d'équipement versées	519 359,23 €	Emprunt	988 758,40 €
Immobilisations corporelles	2 703 144,85 €	FCTVA	340 400,00 €
Immobilisations en cours	187 500,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	761 338,28 €
Sous-total des dépenses d'équipement	3 654 654,68 €	Produits financiers	188 700,00 €
Emprunt en euros (remb. annuité en capital)	780 000,00 €	Sous-total des recettes réelles	3 304 000,00 €
Cautionnements	3 100,00 €	Virement de la section de fonctionnement	526 000,00 €
Total dépenses réelles	4 437 754,68 €	Amortissement des immobilisations	885 000,00 €
Amortissement des subventions	41 239,40 €	Total général	4 715 000,00 €
Résultat reporté	236 005,92 €		
Total général	4 715 000,00 €		

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

Capacité d'accueil au 1^{er} janvier 2025 : 135 places réparties comme suit :

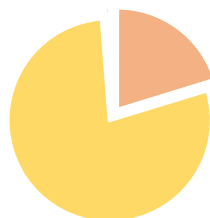
- 50 places à crèche de l'Olivier à Contes,
- 30 places à la crèche « La petite loco » à L'Escarène,
- 45 places à la crèche « Lu nistou de la Pouncha » à Blausasc
- 10 places à la micro-crèche « Li Estélas » à Coaraze.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 560 000 €.

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses

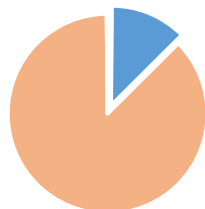
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel affecté à la petite enfance, l'entretien et la consommation des crèches, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien du linge ...).



- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de gestion courante
- Charges spécifiques
- Provisions

3.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la facturation des familles, aux aides de la Caisse d'Allocations Familiales et à la participation d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes.



- Atténuations de charges
- Produits des services
- Dotations et participations
- Reprise sur provisions

3.1.3. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	652 100,00 €	Atténuations de charges	15 000,00 €
Dépenses de personnel	2 895 000,00 €	Produits des services	408 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	9 800,00 €	Dotations et participations	3 129 800,00 €
Charges spécifiques	3 000,00 €	Reprise sur provisions	7 200,00 €
Provisions	100,00 €	Total général	3 560 000,00 €
Total général	3 560 000,00 €		

3.2. La section d'investissement

Sans objet, les dépenses d'investissement sont portées par le budget principal.